



Saint-Pavace, le 11 avril 2019

Direction départementale des Territoires
Service eau et environnement
Unité Prévention des risques

D.D.T. 72
15 AVR. 2019
ARRIVEE

Préfecture de la Sarthe
72041 LE MANS CEDEX 9

A l'attention de M. Michel PANNEAU

Nos réf. : MP/CC/2019/030
Objet : Consultation PPRI

→ SET

Monsieur le Préfet,

A la lecture du dossier de consultation relative au Plan de Prévention du Risque Inondation de l'agglomération mancelle, nous souhaitons vous faire part de deux observations :

- Dans le rapport de présentation, page 28, il est indiqué pour St Pavace qu'une douzaine d'habitations supplémentaires est concernée par l'évolution de la ligne de crue. En fait, les cartes montrent une majoration sensible de 24 habitations supplémentaires en aléa fort et de 32 habitations supplémentaires en aléa faible.
- Sur la cartographie des enjeux, planche 6/12, le site des ateliers municipaux de Coulaines est répertorié « établissement d'enseignement » (ex esat Anaïs), au lieu de « établissement de gestion de crise ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Max PASSELAIGUE.

